

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 14 décembre 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le quatorzième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-12-735

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-736

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2016;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2016 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation		
• Activités de fonctionnement	17 831 765 \$	
• Activités d'investissement	1 173 200 \$	
Tenant lieu de taxes	531 187 \$	
De sources locales	2 571 672 \$	
De transferts - autres	60 634 \$	
De transferts – intérêts dette Gouvernement du Québec	289 144 \$	
De transferts – capital dette Gouvernement du Québec	1 006 988 \$	
TOTAL DES REVENUS		23 464 590 \$
<u>Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement</u>		
Paiement comptant d'immobilisations	1 158 200 \$	
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS		1 158 200 \$
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS		22 306 390 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	3 396 587 \$
Sécurité publique	3 071 669 \$
Transport routier	2 734 984 \$
Hygiène du milieu	3 969 121 \$
Santé et bien-être	260 730 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	1 223 850 \$
Loisirs et culture	3 950 772 \$
Frais de financement	<u>858 726 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 19 466 439 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital – Sainte-Marie	1 785 200 \$
Remboursement en capital – Gouvernement du Québec	1 543 700 \$
Transfert – capital dette – Gouvernement du Québec (SOFIL)	<u>(678 001)\$</u>

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 2 650 899 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** 189 052 \$

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000)\$
Fonds de roulement	(280 000)\$
Quote-part – franchise collective	(44 652)\$
Droits sur les carrières et sablières	(25 000)\$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	83 500 \$
Montants à pourvoir dans le futur	(2 000)\$
Surplus accumulé affecté	<u>94 100 \$</u>

TOTAL DES AFFECTATIONS (189 052)\$

SURPLUS (déficit) 0 \$

QUE la trésorière Lucie Gravel est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2016 et les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour leur approbation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2016.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2016)

Adopté à l'unanimité.

2015-12-737

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2016-2017-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 31 191 599, \$, soit 11 644 923, \$ pour l'année 2016, 12 442 667, \$ pour l'année 2017 et 7 104 009, \$ pour l'année 2018.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Trois (3) personnes assistent à la séance et posent des questions et émettent des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 42.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.